

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DVD jetables Question écrite n° 42947

Texte de la question

M. Germinal Peiro attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur l'apparition d'un nouveau support d'images : le DVD-D ou DVD jetable. Depuis quelques semaines, un site de vente par internet affilié à une entreprise de la grande distribution propose moyennant une somme relativement modique (entre 2 et 4 euros) les premiers films sur DVD-D, un support qui a une durée de vie limitée à quelques heures et que les utilisateurs jettent après usage. Ce nouveau produit constituerait, s'il était amené à se développer, une nouvelle variété de déchet difficile à gérer. En effet, il ne semble pas exister, à l'heure actuelle, ni de procédure de récupération ni de procédé de recyclage pour ce type de support. C'est pourquoi, il lui demande d'indiquer quelles mesures il entend prendre pour limiter la prolifération de ce produit potentiellement problématique pour l'environnement.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux DVD jetables et à leur prolifération. Ce point est à lier à l'augmentation de la consommation de biens à usage unique qui, une fois jetés, augmentent la quantité des déchets ménagers sans être recyclables. D'une façon générale, tout gaspillage entraîne une consommation inutile de matières, dont l'extraction et la transformation ont pourtant entraîné un impact sur l'environnement. S'il convient de respecter le libre choix du consommateur, un important travail de sensibilisation est à réaliser afin que chacun prenne conscience qu'en réalisant ses achats, il accomplit le premier acte qui conditionnera la réduction de ses déchets. C'est là le principal enjeu du plan national de la prévention de la production de déchets présenté le 11 février 2004. Deux chantiers emblématiques ont été lancés dans ce cadre : l'autocollant « Stop Pub » présenté le 16 juin 2004, ainsi que les sacs de caisse, sujet sur lequel les actions annoncées en novembre 2003 par la grande distribution ont donné en un an seulement les résultats qui étaient attendus après trois ans. Un groupe de travail réuni la première fois le 11 février 2005 formulera, pour la fin du mois de mai 2005, des propositions pour aller plus loin. Enfin, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie lancera dans le courant de l'automne 2005 une campagne nationale de sensibilisation sur le thème de la prévention de la production de déchets.

Données clés

Auteur: M. Germinal Peiro

Circonscription: Dordogne (4e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 42947

Rubrique: Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

 $\textbf{Version web}: \underline{\text{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE42947}$

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5021 **Réponse publiée le :** 3 mai 2005, page 4582